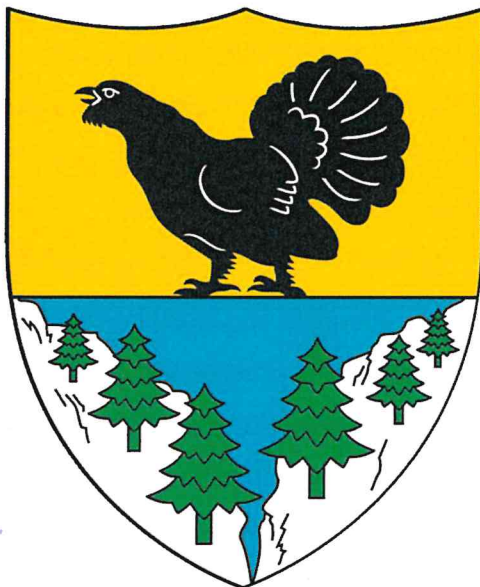


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2019

Le président ouvre la séance à 20h15 et rappelle, d'une part, les nouvelles règles décidées lors de la séance avec le Conseil communal et d'autre part l'ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 20 juin et 5 septembre 2019.
3. Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal :
 - 3.1. Budget 2020. Rapport à l'appui.
 - 3.2. Plan financier et des tâches pour la période 2021-2023.
 - 3.3. Extension de l'impôt foncier aux personnes physiques. Rapport à l'appui.
 - 3.4. Modification de l'arrêté concernant la taxe d'estivage. Rapport à l'appui.
 - 3.5. Demande de crédit d'engagement pour la rénovation du hangar des travaux publics situé sur le bien-fonds 1009 du cadastre d'Enges. Rapport à l'appui.
4. Propositions, projet d'arrêtés du Conseil général :
 - 4.1. Modification de l'arrêté concernant les honoraires, indemnités et vacations de l'exécutif communal. Rapport du Conseil communal à la Commission financière à l'appui (rapport transmis uniquement à la commission financière).
5. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
6. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
7. Informations des commissions du Conseil général.
8. Questions des membres du Conseil général.
9. Informations des membres du Conseil communal.

Il demande ensuite au secrétaire de procéder à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidence : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Michel Riba, M. Gilles Christen, M. Michel Vesco, M. Jonathan Pingeon, Mme Constanze Bonardo, M. Christophe Aubert, M. Pierre-André Geiser

Sont excusés : Mme Maryline Sunier, M. Thierry Dubois

Sont absents : -

Conseil communal :

Président : M. Claude Gisiger

Secrétaire : Mme Vanessa Renfer

Membres : Mme Isabelle Augsburgers, M. Claude Borel, M. Laurent Hirt

Sont excusés : -

Sont absents : -

Administration :

Mme Daniela Catalano, administratrice communale

Mme Mélanie Reymond Giewo, collaboratrice administrative

Le président remercie le secrétaire pour son appel.

Procès-verbal de la séance des 20 juin et 5 septembre 2019

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 :

Mme Constanze Bonardo :

P.7 : Il y a une erreur dans la somme de CHF 900'000.- (900'000.- et non 900'00.-)

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019 :

Ne suscite pas de remarques.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019 est accepté à l'unanimité.

Budget 2020

Sur demande, le Conseil général vote l'entrée en matière du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport. La déclaration de **Claude Gisiger** est reprise intégralement ci-dessous.

Budget 2020

Le budget 2020 que nous vous présentons est mauvais. Les charges devraient se monter à environ 1,55 million de francs et les revenus à quelques 1,14 million de francs, soit un gros déficit de 290'000 francs. Par rapport à l'année dernière, les charges augmentent de 6,5%,

alors que les revenus ne progressent que de 2,5% ; le déséquilibre que nous connaissons depuis plusieurs années va en s'aggravant.

Il y a plusieurs causes à cette évolution négative. Vous en trouvez toutes les explications dans le rapport de détail. Deux facteurs méritent toutefois d'être relevés. Premièrement, les charges de transfert, c'est-à-dire les charges sur lesquelles la commune n'a pas de prise réelle (par exemple, les charges de l'école obligatoire ou de l'aide sociale) ne cessent d'augmenter : plus de 50'000 francs de charges supplémentaires en 2020 pour l'Eorén par exemple. Deuxièmement, la réforme de la fiscalité votée au niveau cantonal est certes une bonne nouvelle pour les contribuables neuchâtelois, mais elle entraîne une baisse des revenus fiscaux des communes, plus de 60'000 francs pour la commune d'Enges.

Face à cette évolution, le Conseil communal n'a guère de marges de manœuvre. Les coûts de fonctionnement de la commune sont maîtrisés et calculés au plus juste. Augmenter les revenus fiscaux n'est pas envisageable, Enges ayant déjà le plus haut taux d'imposition communale du canton. L'exécutif vous propose toutefois ce soir d'étendre l'impôt foncier aux personnes physiques, ce qui devrait permettre d'engranger des revenus supplémentaires dès 2020. Les autres mesures prises par l'exécutif consistent à réaliser en 2020, la vente des deux domaines communaux et à mobiliser certaines réserves comptables.

La vraie solution à ce déséquilibre chronique réside donc au niveau politique, avec la recherche d'une amélioration des conditions cadres qui sont faites aux petites communes. Dans ce sens, le Conseil communal n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer les grands projets de réformes du canton. Les remarques faites ont permis de réduire des effets négatifs, notamment dans la réforme de la péréquation et dans la révision en cours de la loi sur les routes et voies publiques.

Le Conseil communal va poursuivre ses efforts dans les prochaines années et continuer les discussions sur une fusion à quatre communes dans le cadre de la Paroisse politique plus, avec Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Le président propose de passer en revue la présentation fonctionnelle du budget 2020.

Administration générale

Pas de questions ou remarques

Ordre et sécurité publique

Pas de questions ou remarques

Formation

21701 : Collège d'Enges

Mme Constanze Bonardo :

S'étonne du montant destiné aux robinets et détecteurs de présence.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Informe que pour éviter le gaspillage d'eau, il a été choisi des boutons poussoir. L'idée est de procéder à des économies d'eau. Concernant les détecteurs de présence, c'est également dans un souci d'économie d'énergie qu'ils ont été envisagés. Toutefois, il est vrai que ce sont des appareils assez coûteux.

Culture, sports, loisirs et Eglises

31010.00 : Matériel d'exploitation, fournitures

Mme Constanze Bonardo :

Demande pourquoi ce poste a été augmenté de CHF 450.-.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

La somme budgétée l'année dernière, qui se chiffrait à CHF 50.-, était beaucoup trop légère.

Santé

Pas de questions ou remarques.

Sécurité sociale

30400.00 : Alloc. pour enfants

Mme Constanze Bonardo :

Demande pourquoi ce montant figure dans le budget si les allocations familiales sont remboursées par la Caisse de compensation.

Mme Daniela Catalano, Administratrice communale :

Précise que les allocations familiales de base sont effectivement prises en charge par la CCNC. Toutefois, celles mentionnées dans le compte de résultat sont des allocations complémentaires. Les employés sont soumis au Statut de la fonction publique du Canton de Neuchâtel et ils ont droit à des allocations complémentaires qui sont à la charge de l'employeur.

Trafic

Pas de remarques ou questions.

Protection environnement et aménagement

Pas de remarques ou questions.

Economie publique

36110.12 : Subventions à organisations touristiques

Mme Constanze Bonardo :

Demande si la Commune a un quelconque bénéfice en retour des cotisations que la Commune verse à Tourisme Neuchâtel.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Répond que c'est un exemple de ces fameuses charges de transfert. Il rappelle qu'Enges a accueilli « Neuchâtel Challenge » qui a bien fonctionné et la Commune a eu des retombées assez intéressantes.

Finances et impôts

Pas de remarques ou questions.

Le président propose de passer en revue les investissements 2020.

Chapelle

M. Gilles Christen :

Concernant la participation de l'OPAN pour la réfection de l'Eglise, il était question d'une augmentation de la subvention étant donné que la Commune avait mis un poinçon. Il lui semble que cela n'apparaît pas dans le budget.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Informe que la Commune a reçu une subvention cantonale de CHF 5'743.- et une autre subvention fédérale de CHF 7'657.-.

Mme Daniela Catalano, Administratrice communale :

Précise qu'ils sont en train d'examiner le budget 2020. La subvention se verra dans les comptes 2019.

Le président propose d'examiner les indicateurs financiers (ratios, tableau du frein à l'endettement).

Le président donne la parole au secrétaire de la **commission financière** dont le rapport est joint au présent procès-verbal. M. Michel Vesco, Conseiller général, résume ledit rapport raison pour laquelle il n'en est pas fait état dans le présent procès-verbal.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité.

Plan financier et des tâches pour la période 2021-2023

Le Conseil général ne vote pas **l'entrée en matière** du sujet susmentionné vu que le plan financier et des tâches est présenté pour information au Conseil général.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport. La déclaration de **Claude Gisiger** est reprise intégralement ci-dessous :

« Pour rappel, le Plan financier et des tâches accompagne le budget et porte sur les trois années qui suivent ce budget. Il n'a pas un caractère contraignant ; les prévisions faites doivent être interprétées avec prudence ; votre Autorité doit simplement en prendre connaissance.

Au niveau cantonal, la situation financière reste difficile. Le budget 2020 est certes légèrement bénéficiaire, mais c'est grâce à une rentrée exceptionnelle de la péréquation fédérale. Les années 2021 à 2023 devraient à nouveau enregistrer des déficits. Cette mauvaise situation rejaillit sur les communes : que ce soit dans la réforme de la fiscalité ou de la péréquation, les communes doivent intégrer des baisses de leurs revenus. La révision en cours de la loi sur les routes et voies publiques va dans le même sens. A cela s'ajoutent des exigences toujours plus contraignantes de l'Etat qui entraîne des travaux et donc des charges supplémentaires au niveau des communes.

Les priorités politiques de la commune pour les trois années à venir sont fortement tributaires de ce contexte cantonal. En premier lieu, l'exécutif doit trouver des solutions pour rétablir l'équilibre financier de la commune. Ce sera difficile, mais les discussions en cours sur la fusion et la compensation des charges géo-topographiques laissent entrevoir des possibilités.

Autre grande priorité : la commune doit réviser son Plan d'aménagement local d'ici à fin 2023. Il s'agira notamment d'intégrer les nouveautés introduites par les lois fédérale et cantonale sur l'aménagement du territoire et d'y intégrer également la question des

ressources en eau de la commune. Cette dernière question est essentielle par rapport au développement des zones à bâtir.

En parallèle, la commune doit poursuivre ses efforts pour maintenir ses infrastructures en bon état, notamment ses réseaux d'eau et ses routes, tout en continuant d'offrir des services de qualité à la population, que ce soit en matière d'accueil parascolaire, de déneigement, d'entretien des espaces publics ou de soutien à l'animation du village.

Les projections financières d'ici à 2023 ne laissent malheureusement entrevoir aucune amélioration. Au contraire, les déficits devraient encore se creuser, en raison d'une nouvelle réduction des revenus fiscaux attendue en 2021 et de la poursuite de l'augmentation de certaines charges. Dans ce contexte, la fortune nette de la commune qui se monte aujourd'hui à un peu plus de 2 millions de francs devrait fondre rapidement.

Les prochaines années seront donc difficiles dans la gestion de la commune. Il faudra se battre, avec les autres communes montagnardes, pour obtenir des améliorations, et continuer de trouver une solution de fusion. L'enjeu en vaut cependant la peine, pour le bien de toute notre population ! »

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

M. Christophe Imbaud :

Au niveau des écoles, en page 5, il y a un astérisque et il est mentionné que le total ne tient pas compte de l'effectif du 4^{ème} acompte.

Mme Daniela Catalano, Administratrice communale :

Précise que l'Eorén fonctionne en cycle scolaire et en comptabilité on parle d'année civile. Les trois premiers acomptes sont calculés sur la même année scolaire, mais le 4^{ème} acompte est basé sur un nouvel effectif d'élèves. Et cette variation d'effectif n'a pas été prise en compte, d'autant plus que ce sont toujours des projections dans le cadre d'un budget.

M. Thierry Adatte, président :

Evoque l'initiative concernant les 23 millions de francs que le canton ne redistribue pas aux communes et souhaite savoir si le Conseil communal a les moyens de calculer la somme qui pourrait être allouée à la commune d'Enges. Il questionne également sur les possibilités de signer ladite initiative et si elle se trouve à la commune.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Des projections ont été faites par la Ville de la Chaux-de-Fonds dans le cadre de la réforme de la péréquation. Il y a deux parties dans ces 23 millions. Une partie qui concerne les terres agricoles (2 millions), et une autre partie (21 millions) qui concerne les charges liées au fait d'être en altitude (déneigement, frais d'entretien supplémentaires des routes). Pour Enges, des simulations ont été faites, et on parle d'environ de CHF 120'000.- à CHF 170'000.- supplémentaires qui pourraient être reversés à la commune d'Enges.

S'agissant des signatures, il précise qu'il en faut 4'500.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

Selon une information, ce serait en ordre avec la Chancellerie d'Etat. Cette initiative pourra être portée à la signature des citoyens. L'inconvénient de cette initiative est qu'elle est formulée en termes généraux et non pas avec toute la précision qu'apporte certaines initiatives rédigées de toutes pièces.

Extension de l'impôt foncier aux personnes physiques. Rapport à l'appui.

Sur demande, le Conseil général vote de la manière suivante **l'entrée en matière** du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport. La déclaration de **Claude Gisiger** est reprise intégralement ci-dessous :

« Ce dossier est en lien direct avec la réforme de la fiscalité au niveau cantonal. Neuchâtel est aujourd'hui l'un des rares cantons à ne prélever l'impôt foncier qu'auprès des personnes morales, au contraire par exemple de Vaud, Fribourg, Genève, Berne ou Jura. Pour rappel, cette mesure concerne uniquement les personnes qui ont un immeuble de rendement sur le territoire d'Enges, mais pas les personnes qui résident dans leur propre logement ou maison.

Le dispositif prévoit que l'impôt est prélevé chaque année sur les immeubles ou parts d'immeubles, et qui appartiennent à des institutions de prévoyance, des personnes morales, des fonds immobiliers ou des personnes physiques, pour autant que ces immeubles soient des immeubles de rendement selon la loi sur les contributions directes. Le dispositif est également valable pour l'Etat, d'autres communes ou syndicats intercommunaux pour autant que les immeubles concernés ne servent pas directement à la réalisation de leur but.

Le taux de l'impôt est fixé à 1,6 ‰ de la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes. Selon les estimations du Service cantonal des contributions, l'extension de l'impôt

représenterait une plus-value de quelque 25'000 francs par année. Pour mémoire, cet impôt rapporte aujourd'hui moins de 800 francs à la commune.

Cette mesure est donc importante par rapport à la situation financière de notre commune, et nous vous recommandons de l'approuver. »

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

Mme Constanze Bonardo :

Demande combien de maisons cela représente pour Enges ?

Mme Daniela Catalano, Administratrice communale :

Précise que la première année l'impôt sera facturé par la Commune. Le but du Service des contributions est d'intégrer cet impôt sur le bordereau unique que les contribuables reçoivent déjà. L'année prochaine, la commune va se calquer sur la facturation du Canton, car le Canton a aussi introduit cet impôt. L'administration a déjà fait une liste des bâtiments concernés, il y en a environ une trentaine.

M. Pierre-André Geiser :

Demande si les bâtiments communaux seront aussi touchés par cette taxe ?

Mme Daniela Catalano, Administratrice communale :

Répond que oui, mais que cela représente juste une entrée et une sortie sur le plan comptable.

L'arrêté est accepté par 5 voix pour et 3 voix contre.

Mme Constanze Bonardo :

Se demande si cet impôt ne va pas faire fuir la population, car les impôts sont déjà élevés.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Précise qu'une partie des gens concernés ne résident pas à Enges. La principale motivation au niveau du Canton est d'imposer les personnes qui sont à l'extérieur du Canton et qui, aujourd'hui, ne paient pas d'impôts par rapport à des immeubles de rendement.

Modification de l'arrêté concernant la taxe d'estivage. Rapport à l'appui.

Sur demande, le Conseil général vote de la manière suivante **l'entrée en matière** du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport.

Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale :

En 2017, vous avez adopté un nouvel arrêté sur l'estivage, mais après deux estivages (étés 2017 et 2018), la Commission des Pâturages a constaté un problème dans la méthode de facturation et de versement des primes d'estivage. Pour éviter une inégalité de traitement entre la Commune et les propriétaires d'animaux, il s'avère que tous les calculs effectués dans le cadre des paiements directs, que la Commune reçoit par la Confédération pour redistribution aux agriculteurs, doivent se faire en fonction des UGB ou des PN et non plus en fonction du type d'animal estivé. Au surplus, la durée d'estivage qui était de 100 jours est abandonnée et il est proposé qu'il incombe, dorénavant, entièrement à la Commission des Pâturages de veiller à ce que la Commune reçoive l'entier des primes de la part de la Confédération en gérant le bon nombre de bêtes estivées.

Cet arrêté entrera en vigueur rétroactivement pour l'estivage 2019.

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

Pas de questions ou remarques.

La modification de l'arrêté est acceptée à l'unanimité.

Demande de crédit d'engagement pour la rénovation du hangar des travaux publics situé sur le bien-fonds 1009 du cadastre d'Enges. Rapport à l'appui.

Sur demande, le Conseil général vote la manière suivante **l'entrée en matière** du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Prendre soin de notre patrimoine est une chose acquise par toutes et tous. Trop attendre pour le faire conduit irrémédiablement à des coûts supplémentaires, ce qui peut, en général, être évitable.

Le dossier technique qui vous est présenté au travers d'une demande de crédit d'investissement va dans ce sens.

Le dépôt du cantonnier (situé en face de l'école, sur l'autre côté de la route) est dans un piteux état. Les façades sont décrépies, pas de drain sur 3 côtés du bâtiment pour recueillir et évacuer les eaux pluviales, pas d'évacuation dans un puit perdu.

L'intérieur est dans le même état, la partie supérieure-intérieure est très difficile d'accès, son plancher doit être refait. La porte du garage menace ruine. Le réseau électrique, bien que conforme, est insuffisant.

Dans le cadre de la maintenance de notre patrimoine immobilier, le hangar doit être repris dans sa totalité, les crépis des façades extérieures et intérieures sont à refaire complètement, le réseau électrique, bien que conforme, doit être augmenté, la porte du garage est à changer, un ouvrant sur la façade Ouest (au-dessus de la porte du garage) sur l'extérieur est à créer pour bénéficier du volume de la partie supérieure-intérieure avec un accès correct de l'extérieur.

Les travaux prévus pour le hangar peuvent être mis au bilan et amortis sur trois ans par exemple, afin d'alléger la charge financière.

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

1. Le Conseil générale souhaite avoir le détail des travaux de maçonnerie.

Le détail figure dans le rapport du Conseil communal.

2. Le Conseil général souhaite savoir quelles sont les offres reçues.

2 offres de maçonnerie ont été demandées. Une de CHF 45'195.10 et une autre de CHF 37'479.60.

3. Le Conseil général souhaite savoir si des alternatives ont été étudiées.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Pense qu'à part le fait de tout reconstruire, il n'y pas d'alternative. La solution la moins onéreuse est de rénover ce bâtiment.

M. Christophe Imbaud :

Demande pourquoi le Conseil communal n'a pas demandé une 3^{ème} offre ?

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Estime que ces deux offres permettent de définir une enveloppe. Ce sont des entreprises sérieuses BCS à Lignières et Duckert SA.

M. Christophe Aubert :

Aimerait avoir des détails sur le chapitre de maçonnerie.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Donne quelques détails sur les travaux (les offres peuvent être consultées).

Pense que le prix est correct et que c'est le prix d'un travail bien fait.

M. Jonathan Pingeon :

Demande à quel prix l'ancien dépôt du cantonnier a été vendu ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Informe que le bâtiment a été vendu à CHF 146'000.-.

M. Christophe Imbaud :

Demande s'il serait possible de faire appel à des personnes en recherche d'emploi.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Estime qu'il faut trouver des artisans qui ont le savoir-faire. Ce n'est pas le genre de chantier à donner à des personnes qui ne sont pas du métier.

Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :

Informe que cela se fait, mais que c'est le GSR qui prend contact directement avec les entreprises pour pouvoir placer ces personnes.

M. Christophe Aubert :

Pense qu'effectivement il faut faire faire ces travaux pour entretenir le patrimoine communal et que finalement il faut quand-même mettre le prix pour avoir un travail de qualité.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Rappelle que c'est une enveloppe financière qui est demandée et que le but n'est pas de prendre l'entreprise la plus onéreuse ou de tout utiliser, mais d'avoir une marge de manœuvre au cas où.

M. Christophe Aubert :

Rappelle que la Commune a un architecte-conseil à qui nous pouvons demander conseil pour ce genre de choses.

M. Christophe Imbaud :

Comme les travaux ne seront pas entrepris avant le printemps, cela laisse le temps au Conseil communal d'étudier le poste maçonnerie.

L'arrêté est accepté par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Modification de l'arrêté concernant les honoraires, indemnités et vacations de l'exécutif communal. Rapport du Conseil communal à la Commission financière à l'appui (rapport transmis uniquement à la commission financière).

Sur demande, le Conseil général vote **l'entrée en matière** du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est votée.

M. Thierry Adatte, Commission financière :

Rapporte que la commission financière préavise favorablement cette modification d'honoraires.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Afin de revaloriser la fonction de Conseiller communal, dont la rémunération n'est pas en adéquation avec la charge de travail qui est assez conséquente et cela, même dans une petite commune, le Conseil communal a fait un comparatif avec d'autres communes de la

taille d'Enges et en a ressorti trois variantes. Le Conseil communal recommande d'accepter la variante Medium 1.

M. Thierry Adatte, Président :

Lit l'arrêté aux membres du Conseil général (puisque le rapport a été transmis uniquement aux membres de la commission financière).

Questions du Conseil général et réponses de la commission financière

M. Christophe Imbaud :

Article n°2 : Demande des précisions par rapport aux « vacances » du Conseil communal.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Répond que quand il manque un(e) conseiller(e) communal(e), ses parts d'honoraires et indemnités sont réallouées aux membres restants en raison des charges supplémentaires de travail. Il ne s'agit pas des vacances mais de la vacance.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).

Pas de correspondance.

Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).

Pas d'interventions.

Informations des commissions du Conseil général.

Conseil d'établissement scolaire

Voir rapport annexé au procès-verbal.

Conseil d'établissement scolaire

M. Thierry Adatte :

Le Conseil d'établissement scolaire communal (CESC) a pour mandat de soutenir les autorités scolaires et les enseignants dans l'organisation d'activités sportives ou culturelles, de camps, de soutien parascolaire, de manifestations ou fêtes populaires impliquant les élèves d'Enges. Le CESC apporte également son soutien aux autorités communales et scolaires dans le cadre de la gestion de la structure d'accueil parascolaire « Les petits Enges ». Le CESC peut être consulté par le Conseil communal pour toute question liée à la scolarité des élèves d'Enges (ex. : transports publics). Il fait aussi le lien entre parents et l'école. Le Conseil a siégé à six reprises durant l'années scolaire écoulée.

L'effectif des enfants est très réjouissant concernant le maintien du Collège d'Enges. Il y a eu beaucoup d'activités proposées aux enfants : fête de Noël, camp de ski, patinoire, piscine et depuis peu un canapé forestier.

Commission du feu

Président : Gilles Christen

Les membres de la commission se sont réunis 2 fois en séances.

Huit visites de propriétaires ont été effectuées durant toute l'année : 4 fermes, 3 particuliers et 1 hôtel. Toutes ces visites représentent un total de 21 bâtiments.

Des plans d'évacuation ont été posés dans toutes les salles de classes du collège. Il est prévu d'organiser un exercice d'évacuation l'année prochaine.

Toutes les visites se sont bien passées et ont abouti sur des conseils et actions à entreprendre aux propriétaires.

Commission de salubrité publique

Présidente : Isabelle Augsburgers

Les membres de la commission se sont réunis 1 fois en séance.

Une visite d'extérieur et deux visites de bâtiments ont été effectuées durant toute l'année.

Ces visites ont donné lieu à deux courriers destinés à des propriétaires pour débarrasser des matériaux dans les champs.

Une visite concernant une maison d'habitation a eu lieu à la suite d'une plainte qui avait été déposée et une autre visite concernait une demande de permis d'exploiter.

Les actions vont se poursuivre en 2020.

Commission d'urbanisme

Président : Christophe Aubert

La commission d'urbanisme s'est retrouvée une seule fois cette année pour des visites à l'extérieur, ceci en date du 22 octobre 2019.

Lors de cette visite, nous nous sommes rendus chez un particulier pour constater un aménagement sauvage d'une piscine de gros volume et de la construction d'une palissade nécessitant autorisations.

Nous nous sommes rendus chez un autre particulier pour vérifier les aménagements extérieurs conformes selon le permis.

Pour finir, la commission s'est rendue dans un établissement public, pour y voir l'aménagement intérieur selon la demande de permis, celui-ci correct. Il manquait, à ce moment-là, quelques formalités pour l'obtention du permis de conformité.

Commission des pâtures

Présidente : Isabelle Augsburgers

La commission des pâtures s'est réunie à trois reprises. Le 13 mai, la commission a rencontré M. Amstutz de la CNAV afin de faire le point sur l'estivage de la Combe d'Enges et d'envisager une modification de l'arrêté sur l'estivage.

Les membres de la commission communiquent selon les besoins, sans forcément se réunir en commission.

Les bêtes sont montées à la Combe d'Enges le 24 mai et ces dernières sont descendues le 25 septembre 2019.

Commission des naturalisations et agrégations

M. Gilles Christen :

Au vu de l'absence de demande de naturalisations, cette commission n'a jamais été constituée.

Commission de fusion

M. Thierry Adatte :

La commission s'est réunie 5 fois en 2019, à savoir le 23.01, 13.03, 18.04, 15.05 et 28.10

Les présidents des commissions de fusion des communes concernées se sont réunis 6 fois, à savoir : 20.2, 3.03, 4.04, 15.05, 02.09 et 13.12.

À la suite de l'acceptation des rapports concernant le projet de fusion de la paroisse politique (PP+), les commissions de fusion de chaque commune se sont rencontrées le 1er juillet. Après une discussion nourrie, les commissions de fusion se sont entendues sur les principes et l'agenda de la mise sur pied d'un sondage auprès de la population des 4 communes. Ce sondage sera confié à un mandataire professionnel. Les commissions de fusion espèrent mettre sur pied cette enquête dans le courant de l'automne. Une information plus complète sera fournie à la population avant le sondage.

Suite à la réunion du 13,12 avec la responsable de l'institut de sondage MIS-TREND, il a été décidé et planifié que :

- Le sondage sera confié à M.I.S. Trend, institut de sondage spécialisé bénéficiant d'une très bonne réputation.
- Le RUN sera chargé de finaliser la lettre d'accompagnement et d'assurer la communication.
- Les coûts seront répartis sur la base du nombre d'habitants sondés.
- Les communes mettront à disposition leur registre des électeurs et fourniront des enveloppes à envoyer.
- Une convention des décisions énumérées ci-dessus sera signée par les 4 communes concernées.
- Le sondage devrait avoir lieu en mars 2020.

Un devis final a été demandé à MIS-TREND, il devrait nous parvenir d'ici 1-2 jours.

Châtellenie de Thielle

Mme Constanze Bonardo :

Pas de remarques particulières. Il y a deux séances par année, une pour le budget et une pour les comptes. Lors de la séance des comptes, le décompte de la rénovation de la déchetterie a été présenté.

Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux :

Mme Constanze Bonardo :

Il y a deux réunions par année. La STEP est très bien gérée. Il y a actuellement une étude en cours concernant le projet de relier les communes bernoises de Ins et Munstschenmier.

Questions des membres du Conseil général.

1. Le Conseil général avait souhaité que le Conseil communal fasse une étude comparative s'agissant de la réfection ou l'entretien des routes communales. Il avait été indiqué que le Conseil communal allait le faire dans le cadre des projets d'investissements. Il est attendu que le Conseil communal s'exprime à ce sujet.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal, informe que :

Le Conseil communal a pu réunir certains éléments d'information. Il faut tout d'abord relever que les coûts de réfection complète et d'entretien des routes sont très difficiles à quantifier de manière globale, car ils dépendent fortement du type de route concerné, de la présence ou non de canalisations pour l'évacuation des eaux de surface, de la nature du sous-sol, de l'exposition au gel, des charges de trafic subies, etc.

Un chiffre peut être cité. Dans le cadre de la révision complète de la loi sur les routes et voies publiques qui est actuellement en cours de discussion au Grand conseil, il est retenu

qu'une réfection complète d'une route comme celle qui passe devant le Collège revient à environ CHF 750'000.- le kilomètre, ou 750 francs du mètre, pour une durée de vie d'environ 15 à 20 ans.

En comparaison, des réparations (rebouchage de trous et fissures, gravillonnage, etc.) qui seraient entreprises aujourd'hui sur tout le réseau communal sont estimées à environ 300'000 francs, pour une durée de vie de 5 à 7 ans.

Il semble donc bien que la réfection complète soit, sur la durée, meilleur marché que la réparation, surtout si celle-ci se fait à répétition comme on peut l'observer.

Il faut cependant tenir compte d'autres aspects, notamment la question du financement et de l'amortissement de ces investissements et leur impact sur le budget de fonctionnement. Le Conseil communal poursuivra l'étude de ces questions une fois que la loi sur les routes et voies publiques aura été décidée.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

M. Laurent Hirt partage les constatations faites visuellement, avec le cantonnier, à propos du chemin de Monpy où des machines de débardage ont occasionné des dégâts (trous) importants à la route.

2. Il est attendu que le Conseil communal fasse part des résultats concernant l'inforadar du TCS (automne 2019).

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

La commune a reçu un rapport du TCS, mais l'analyse de ce rapport n'a pas encore été faite. L'idée serait de prendre les rapports des années précédentes et d'en faire un comparatif.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

Précise que la police cantonale a fait 4 contrôles-radars cette année, et que ces contrôles relèvent peu d'infractions (5 dépassements sur 197 véhicules). Le radar a été posé aux endroits suivants : Collège, Route Principale (2 fois) et chemin de la Combe d'Enges.

Le Conseil communal peut donc en conclure que les vitesses admises sont trop élevées.

3. Il est attendu que le Conseil communal fasse part de ses intentions s'agissant de l'isolation de la fenêtre de la salle communale.

Mme Constanze Bonardo :

Demande qu'une demande d'offre soit faite pour avoir une idée précise du prix que cela peut coûter.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Informe que quand il a repris le dicastère des bâtiments il n'a pas été informé qu'une demande de devis avait été demandée par le Conseil général.

En revanche, suite au Noël des aînés où il s'est lui-même rendu compte qu'il y avait un problème d'isolation avec cette fenêtre ; il a entrepris d'améliorer l'isolation avec de la mousse. Plus tard, une décision sera prise s'il est « convenable » de dépenser pour changer cette fenêtre, car il est certain que le coût sera important.

4. Il est attendu que le Conseil communal s'exprime quant à la proposition de la mise à disposition de la ligne de tirs à Nods.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

Il avait pris contact avec le département militaire pour, éventuellement, conclure un accord avec un autre canton, la réponse a été plutôt évasive. Il avait convenu avec M. Christophe Aubert que la question serait vraiment posée le jour où il y aurait une proposition concrète qui serait faite.

Depuis deux semaines, la Commune a reçu une proposition concrète. Cette proposition est un peu plus favorable, dans la mesure où elle est basée sur le nombre d'habitants et pas sur le nombre de communes. Une discussion « informelle » est souhaitée avec M. Bonjour, responsable du stand de tir de Lignièrès, pour trouver une solution raisonnable et diplomatique.

M. Christophe Aubert :

En effet, cela reflète nos discussions. Il souhaiterait que la proposition écrite apparaisse dans le procès-verbal.

Informations des membres du Conseil communal.
--

Les informations du Conseil communal sont intégralement reprises.

Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :

Bibliobus :

Le bus doit être changé cette année. Différentes démarches ont été entreprises afin de trouver les fonds nécessaires : 600'000 CHF. Les communes versent cette année une contribution exceptionnelle de 50 cts par habitant, en plus de la contribution de base (environ 7.- par habitant). Je vous encourage à soutenir le projet à titre privé, et à en faire la promotion.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

La Commune de Cornaux, qui dirige notre structure d'accueil parascolaire, vient de signer une convention avec l'Hôtel du Chasseur pour qu'il livre les repas aux Petits Enges dès janvier 2020. Donc, livraison à la minute et plus besoin d'aller à la salle communale pour maintenir les repas au chaud et fin de nos ennuis avec le service cantonal de l'hygiène qui prétendait que notre cuisine du 1er étage n'était pas aux normes et que nous n'avions pas le droit de laver des pommes sur place.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Remercie les membres du Conseil général d'avoir accepté la demande de crédit pour la rénovation du hangar.

Mme Daniela Catalano, Administratrice communale :

C'est avec une très grande émotion que je prends la parole ce soir mais heureusement que grâce aux nouvelles règles d'organisation de vos séances, je peux m'accrocher à mon bout de papier et simplement le lire.

Après avoir passé 7 années au sein de votre commune, j'ai pris la décision de donner une nouvelle orientation à mon activité professionnelle. Dès le 2 mars prochain, j'irai travailler à la commune du Landeron en qualité d'administratrice adjointe. J'ai emménagé au Landeron, il y a quelques mois avec ma famille afin de me rapprocher de mes parents et de ma sœur et voilà que peu de temps après une place de travail se libère à la commune du Landeron...la vie ressemble vraiment parfois à un puzzle. Cette nouvelle activité au Landeron me permettra d'être près de mon garçon mais aussi de faire quelques économies en pneus d'hiver et d'utiliser un peu plus ma trottinette.

Je tiens à souligner que j'ai beaucoup apprécié mon travail ici, c'était une activité passionnante, variée et très riche en émotions. Sachez qu'il y aura toujours quelqu'un au Landeron qui aura une reconnaissance éternelle à l'égard de la commune d'Enges.

Après la gratitude, c'est le moment des remerciements. Ce soir, j'ai une pensée particulière pour deux personnes. Tout d'abord pour Mary-Claude Capelli, présidente de commune en 2013, qui m'a engagée. Ma deuxième pensée va à Francine Zaugg qui m'a transmis les clefs de l'administration communale et qui m'a soutenu sans réserve dans cette nouvelle fonction et cela même encore dernièrement. Elle est un peu ou peut-être beaucoup la mémoire de la commune d'Enges et c'est précieux !

Je remercie aussi encore le Conseil général, le Conseil communal, mes collègues Laura, Mélanie, Aleksandra et Frédéric, les habitantes et habitants de la commune pour la confiance témoignée durant toutes ces années.

Finalement mon remerciement le plus particulier va à votre président de commune. Cher Claude, mille mercis à toi d'avoir été à mes côtés pendant ces deux dernières législatures j'ai eu beaucoup de chance de pouvoir compter, et je crois que les habitants de la commune aussi, sur toutes tes compétences et ta grande disponibilité. Merci pour tout ce que tu as fait pour moi.

Chères Engeoises, chers Engeois, je vous souhaite bon vent et le meilleur pour votre commune.

M. Thierry Adatte, Président :

Remercie Mme Daniela Catalano pour avoir été une administratrice « hors-pair » et pour son dévouement pour la commune.

Claude Gisiger, Conseiller communal :

Remercie Mme Daniela Catalano pour tout son travail, elle a été un peu l'« Ange gardienne » du Conseil communal. Il lui souhaite tous ses bons vœux pour sa suite professionnelle et familiale.

Il informe, également, le Conseil général de la suite : Mme Laura Richard reprendra les charges de Mme Catalano et sera augmentée à 80%. Pour remplacer le poste de Mme Richard, désormais vacant, un poste à 40-50% sera mis au concours.

Claude Gisiger, annonce également qu'il ne se représentera pas au Conseil communal pour la prochaine législature. Après de nombreuses années au Conseil communal, il est temps pour lui de passer le flambeau.

Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale :

Annonce qu'elle ne se représentera pas non plus pour la prochaine législation pour des raisons familiales. En effet, elle souhaite accorder plus de temps à ses deux petites filles. Toutefois, elle souhaite mettre en place une commission au niveau du PAL à laquelle est prendra part.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Informe, lui aussi, qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections pour des raisons professionnelles. Et remercie le Conseil général pour la confiance accordée pendant cette année.

M. Thierry Adatte, Président, remercie les Conseillers communaux pour leur dévouement à la commune d'Enges.

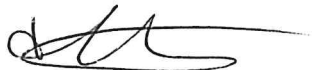
Prochaine séance : Conseil général extraordinaire le 16 mars 2020, qui portera sur le sujet des installations d'eau potable.

CGI remercie les membres du Conseil général pour le travail fourni et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'années.

Un verre de l'amitié est servi à l'issue de la séance.

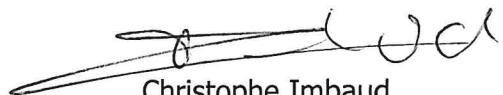
M. Thierry Adatte, Président, lève la séance à 22h40, avec ses remerciements à l'assemblée.

Le Président



M. Thierry Adatte

Le secrétaire



Christophe Imbaud